

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus COVID-19 : l'Ain passe en niveau de vulnérabilité élevée

Bourg-en-Bresse, le 7 septembre 2020

Compte tenu de la propagation rapide du virus de la Covid-19 sur notre territoire, l'Ain vient de passer du niveau de vulnérabilité modérée au niveau de vulnérabilité élevée. Ce passage correspond à un dépassement du seuil d'incidence de 50 personnes contaminées pour 100 000 habitants sur l'ensemble du département (58,8). Localement, les seuils d'incidence constatés par les autorités sanitaires dépassent par endroits largement ce seuil ; c'est le cas notamment dans le secteur de la Côtière, dans l'agglomération d'Oyonnax et dans le pays de Gex.

Parmi les conséquences de ce passage en « zone rouge » de l'Ain, il ne sera plus possible de déroger à l'interdiction de rassemblement de plus de 5 000 personnes. Par ailleurs, sur l'ensemble du département, les salles de spectacles, stades et hippodromes ne pourront désormais accueillir des spectateurs qu'en maintenant un siège de distance entre chaque personne présente ou entre chaque groupe de 10 personnes maximum ayant réservé ensemble.

Par ailleurs et, en complément de ces dispositions, la préfète pourra, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, prendre des mesures restrictives supplémentaires permettant de faire face à la reprise de la circulation du virus. Pourront notamment être mises en œuvre, si nécessaire, des restrictions de déplacement, un encadrement plus contraignant de l'accueil dans les établissements recevant du public, ou encore l'interdiction de la tenue des marchés.

Face à cette progression rapide de l'épidémie, l'application des mesures barrières et des gestes de bon sens, par tous, est essentielle :

- Se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon,
- Respecter une distance d'au moins 1 mètre entre les personnes et limiter les contacts non nécessaires,
- Porter un masque grand public quand la distance d'un mètre n'est pas respectée, quand il est obligatoire, ou lors des situations à risque (lieux très fréquentés, espaces clos, rassemblements festifs...),
- Protéger systématiquement ses proches notamment les plus âgés et vulnérables en respectant strictement les mesures barrière en leur présence,
- Être très vigilant et prudent lors des événements festifs et des rassemblements familiaux,
- Saluer sans se serrer la main et sans embrassades.

Bureau de la communication interministérielle

Tél. : 04 74 32 78 33 / 66

24/7 : 04 74 32 30 00

Courriel : pref-communication@ain.gouv.fr

45 avenue Alsace-Lorraine
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

   @Prefet01

www.ain.gouv.fr



PRÉFET DE L'AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La stratégie «Tester-Tracer-Isoler» doit être poursuivie afin que chaque personne présentant des symptômes évocateurs de COVID-19 ou ayant le moindre doute puisse bénéficier d'un test de dépistage. Dans l'attente, les personnes doivent s'isoler et réduire leurs contacts au strict minimum.

Les personnes ayant besoin d'aide peuvent composer le 0 800 130 000.

Plus d'informations sur :

- la page [info-coronavirus](#) du ministère de l'Intérieur,
- le site internet de l'[ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#),
- le [décret du 10 juillet 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé.